



Compte-rendu
du Conseil Communautaire du 15 janvier 2018 à 18H00,
au siège de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

PRESENTS :

NOM	FONCTION	ORGANISME
BERNARD Alain	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie Saint Lager Bressac.
BOUNIARD Philippe	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie d'Alba La Romaine.
BOSQUET Christian	Maire-Vice-Président	Mairie d'Aubignas.
BOYER Yves	Maire-Vice-Président.	Mairie de Baix.
BRESOLIN Thierry	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
COTTA Robert	Maire-Vice-Président.	Mairie de Cruas.
COTTA Rachel	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
CUER Eric	Maire-Président.	Mairie de Meysse.
D'ALOÏA Christine	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Cruas.
DUSSERRE Marc	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Saint Pierre La Roche.
GALAMIEN Nathalie	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
JIMENEZ René	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Rochemaure.
JOUVE Michel	Adjoint-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
HAOND Claudette	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Cruas.
LAUSSEL Marie-Josèphe	Adjointe-Délégué Communautaire.	Mairie de Meysse.
LAMBERT Adèle	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Rochemaure.
LEBRAT Jacques	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Valvignères.
LECERF Christian	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Rochemaure.
MAZELLIER Noëlle	Conseillère Municipale-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
MORELLI Pierre	Conseiller Municipal-Délégué Communautaire.	Mairie de Cruas.
NOËL Bernard	Adjoint-Vice-Président.	Mairie de Le Teil.
PALIX Dominique	Maire-Vice-Présidente	Mairie de Saint Symphorien Sous Chomérac.
PECHOUX Jean-Marie	Adjoint-Délégué Communautaire	Mairie de Cruas.
PETITJEAN Gilbert	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Saint-Thomé.
PEVERELLI Olivier	Maire-Délégué Communautaire.	Mairie de Le Teil.
POLLARD BOULOGNE Annie	Maire-Déléguée Communautaire.	Mairie de Saint-Bauzile.
ROBERT Jean	Maire-Déléguée Communautaire.	Mairie de Saint Martin Sur Lavezon.
SAVATIER Paul	Maire-Vice-Président.	Mairie de Saint Vincent de Barrès.
TESTON Joël	Adjoint-Vice-Président.	Mairie d'Alba La Romaine.
TOLFO Pascale	Adjointe-Déléguée Communautaire.	Mairie de Le Teil.
OZIL Guillaume	Directeur Général des Services	EPCI Ardèche Rhône Coiron.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Josèphe LAUSSEL.

Absents excusés :

MM. Olivier BUTOT, Carole DOLARD.

Absents excusés avec procuration :

Madame Patricia CURTIUS-LANDRAUD ayant donné procuration à Madame Pascale TOLFO.

Madame Yves CHAMBERT ayant donné procuration à Madame Rachel COTTA.

Monsieur Jean-Paul MICHEL ayant donné procuration à Monsieur Noël BERNARD.
Monsieur Gérard GRIFFE ayant donné procuration à Monsieur Michel JOUVE.

Madame Marie Joséphe LAUSSEL déléguée communautaire a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Compte rendu du Conseil Communautaire du 04/12/2017 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

Les modifications suivantes de l'ordre du jour ont été approuvées à l'unanimité des membres présents :

Suppression :

-Délibération relative à la signature d'une convention d'assistance technique avec le Département de l'Ardèche pour définir les possibilités techniques d'accès à la ZA de la Chevrière par le giratoire de la RD 86.

-Délibération relative à la révision du Programme Local de l'Habitat.

-Délibération relative à la délégation au Président ou au Vice-Président en charge pour émettre un avis pour le compte de la Communauté de Communes en tant que PPA sur un PLU .

Préalablement au déroulé de l'ordre du jour, le Président a informé les membres présents des marchés à procédure adaptée conclus depuis la séance du conseil communautaire du 04/12/2017.

MAPA conclus entre le 04/12/2017 et le 15/01/2018 :

INTITULE DU MARCHÉ	TITULAIRE DU MARCHÉ	SERVICE	DATE	PRIX € HT	PRIX € TTC
AVENANT AMENAGEMENT DE POINTS DE COLLECTE SEMI-ENTERRES SUR LA COMMUNE DU TEIL	Groupement RIVASI/CBM RESEAUX/PLASTIC OMIUM.	OM	15/12/2017	+ 6 498.10€ HT Soit un nouveau montant du marché de 86 736.16	+ 7 797.72€ TTC Soit un nouveau montant du marché de 104 083.39
FOURNITURE DE CARBURANTS 2018 LOT N°1 PARC AUTOMOBILE DE CRUAS	SAS RELAIS DE LA ROCHE NOIRE à Rochemaure	TOUS	28/12/2017	Montant maximum inférieur à 209 000 € HT (bon de cde)	
FOURNITURE DE CARBURANTS 2018 LOT N°2 PARC AUTOMOBILE DU TEIL.	INTERMARCHÉ SAS DELTI au Teil	TOUS	28/12/2017	Montant maximum inférieur à 209 000 € HT (bon de cde)	
IMPRESSION ET FOURNITURE DE TICKETS RESTAURANTS POUR LA CDC ARC	NATIXIS INTERTITRES	TOUS	28/12/2017	Montant maximum inférieur à 209 000 € HT (bon de cde)	

Présentation bilan et perspective des dispositifs Education Artistique et Culturelle et Contrat Territoire Lecture (Cf présentation jointe) :

Monsieur Bernard NOEL, Vice-Président en charge des outils culturels a rappelé que les dispositifs EAC ET CTL ont été signés par la communauté ex-Rhône-Helvie et doivent aujourd'hui être rediscutés avec les partenaires financiers.

Ces derniers, à savoir Etat, Région, Département, DDCSPP... sont favorables à une extension de ces 2 dispositifs sur le nouveau territoire élargi et ce dans le cadre d'une convention fusionnée EAC/ CTL pour 3 ans. Ces mêmes partenaires sont prêts à discuter une augmentation de leurs enveloppes sur cette nouvelle programmation afin de traduire la réalité de cet élargissement de territoire.

Il précise que la convention sera rédigée sur les bases du document de politique culturelle d'Ardèche Rhône Coiron dont le contenu a été présenté lors d'un conseil communautaire précédent.

Afin de faire un point d'étape, les actions EAC 2017/2018 et les actions portées par le Contrat Territoire Lecture en 2017 ont été présentées au conseil communautaire en prenant appui sur le diaporama ci-annexé.

Les dispositions d'ordres juridiques suivantes inscrites à l'ordre du jour ont ensuite été approuvées par les membres présents du Conseil Communautaire :

Dispositions d'Ordres Juridiques :

Administration Générale :

Programme de construction du Pôle Technique de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron et sollicitation de l'Etat, la Région et le Département en vue de l'obtention de subventions :

Monsieur René JIMENEZ, Vice-Président délégué aux Travaux a présenté aux membres présents de l'assemblée délibérante le programme de construction du pôle technique sur la ZA de Drahy située sur la commune de Meysse ou chemin de la Créma sur la commune de Cruas. Il a précisé que ce projet s'inscrivait dans un objectif de rationalisation et de structuration de ses services techniques et opérationnels de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Il a rappelé aussi l'historique du projet avec une première réflexion engagée dans un objectif de réhabilitation et extension d'un bâtiment situé sur la ZA les Ramières qui a conclu à la nécessité de démolir le bâtiment et conduit à repositionner le projet sur un autre site avec des terrains de superficie plus importante et permettant un projet évolutif. La Communauté de Communes devra arrêter le choix de l'implantation définitive du projet parallèlement au choix de la maîtrise d'œuvre.

Concernant le choix du site Monsieur Yves BOYER, Vice-Président en charge du développement économique en indiquant que compte tenu de la rareté du foncier d'activité sur le territoire de la Communauté de Communes il était important si possible de conserver celui-ci en vue de l'implantation d'entreprises.

Le programme porte sur la construction de 1765 m² de locaux (1340 m² de locaux techniques et 425 m² de bureaux destinés à l'accueil des services opérationnels de l'EPCI (urbanisme, instruction du droit des sols, logement et cadre de vie, service technique, service déchets, service assainissement, rivières...) et est dimensionné afin d'anticiper de plus le développement des services et les prises de compétences nouvelles.

Les membres présents de l'assemblée délibérante ont approuvé à l'unanimité le programme de construction tel que présenté portant sur un investissement prévisionnel de 2 000 000€ HT, son calendrier de réalisation ainsi que la sollicitation d'une subvention au taux plafond auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat Ambition Région ainsi qu'auprès de l'Etat au titre de l'enveloppe 2018 de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et du département de l'Ardèche dans le cadre du dispositif « Pass Territoires ».

Modification du tableau des effectifs. Suppressions de postes 2017 suite à avis rendu par le Comité Technique :

Suite à proposition de Monsieur le Président et après avis favorable du Comité Technique en date du 11 décembre 2017, les membres présents de l'assemblée délibérante ont approuvé à l'unanimité la suppression des postes suivants et le nouveau tableau des effectifs de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron.

Postes supprimés :

Référence du Poste	Catégorie	Grade	NB Heures du poste
Filière Administrative			
2017-14	C	Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	35
2017-15	C	Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	17.5
2017-23	C	Adjoint administratif territorial	35
Filière Animation			
2017-27	B	Animateur territorial	35
2017-39	C	Adjoint territorial d'animation	35
Filière Médico-sociale			
2017-44	C	Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	35
2017-45	C	Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	35

2017-58	B	Educateur de jeunes enfants	35
Filière Technique			
2017-65	C	Adjoint technique principal 2ème classe	35
2017-75	C	Adjoint technique territorial	35
2017-78	C	Adjoint technique territorial	35
2017-79	C	Adjoint technique territorial	35
2017-91	C	Adjoint technique territorial	35
Filière Culture			
2017-96	B	Assistant de conservation principal de 1ère classe	35
2017-99	C	Adjoint territorial du patrimoine	35

Subvention à l'association Rochemaure Aquarelle :

Monsieur le Président a indiqué aux membres présents de l'assemblée délibérante que l'association « Rochemaure Aquarelle » a sollicité la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'organisation du 7 au 15 juillet 2018 au château de Joviac de sa 7ème Biennale.

L'association a pour but la promotion de l'aquarelle par tous moyens appropriés : organisations de salons, de stages, de démonstrations, diffusion d'ouvrages, communication dans la presse et les médias etc... Dans ce but, l'accès aux salons, les catalogues, les démonstrations ou conférences organisés par l'association sont gratuits pour les visiteurs.

La biennale 2018 réunira plus de 20 aquarellistes français ou étrangers.

Suite à avis favorable du bureau communautaire dans sa session du 19/12/2018, les membres présents de l'assemblée délibérante ont approuvé à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 500€ à l'association Rochemaure Aquarelle dans le cadre de l'organisation sur l'année 2018 de sa 7ème biennale.

Subvention à l'association des Jeunes Agriculteurs Ardèche Rhône Coiron :

Monsieur Yves BOYER Vice-Président en charge du développement économique a indiqué aux membres présents de l'organe délibérant que l'association des Jeunes Agriculteurs Rhône Coiron a sollicité la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'organisation de son concours départemental de taille de vigne qui se déroulera le 24 janvier 2018.

La thématique de cette année est basée sur « Connaître son sol pour mieux agir ».

Concernant le concours de taille deux catégories sont prévues, une pour les élèves de lycée et une pour les seniors.

Cette manifestation est organisée en partenariat avec le CFPPA du Pradel et la Chambre de l'Agriculture de l'Ardèche.

Suite à avis favorable du bureau communautaire dans sa session du 19/12/2018, les membres présents de l'assemblée délibérante ont approuvé à l'unanimité l'attribution d'une subvention d'un montant de 300€ à l'association des Jeunes Agriculteurs Rhône Coiron dans le cadre de l'organisation de son concours départemental de taille de vigne 2018.

Petite-Enfance-Jeunesse :

Règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) :

Suite à sa présentation par Madame Dominique PALIX, Vice-Présidente en charge de la Petite-Enfance/Jeunesse, les membres présents de l'assemblée délibérante ont approuvé à l'unanimité le Règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil des jeunes Enfants (EAJE) la Ribambelle de Le Teil, Les Quinsous d'Alba La Romaine et Au Jardin des Petits Pas de Meysse harmonisant notamment les modalités d'accueil des familles du territoire, la tarification, les outils à destination des parents....

Tarifs applicables à compter de l'année 2018 dans le cadre du fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron :

Madame Dominique PALIX, Vice-Président en Charge notamment de la Petite-enfance et de la Jeunesse a rappelé aux membres présents de l'assemblée délibérante l'élargissement de la compétence jeunesse à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron à compter du 8 janvier 2018 avec le transfert à la communauté de communes de l'ALSH de Cruas et la création d'un ALSH sur la commune de Saint Lager Bressac.

Avis de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI) de la Commune de Le Teil :

Le Président Monsieur Eric CUER a indiqué aux membres présents de l'assemblée délibérante que par courrier recommandé en date du 14 novembre 2017, le Préfet de l'Ardèche a saisi la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron afin qu'elle émette un avis dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées sur le projet de Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la commune de Le Teil. Ce PPRi porte sur le fleuve Rhône et sur quatre de ses affluents présents sur le territoire communal : le Teillaret, le Frayol, le Bourdary et le Fontbonne.

Le PPRi de la commune de Le Teil a été élaboré conformément à la méthodologie imposée par le cadre réglementaire en vigueur sur le sujet. Ce cadre réglementaire ne permet pas d'intégrer certaines données liées aux phénomènes morpho dynamiques des cours d'eau.

Ces phénomènes morpho dynamiques devront être pris en compte (études complémentaires) dans un souci de réduction de la vulnérabilité dans les outils de planification réglementaire appropriés (PLU notamment) et dans le cadre d'un travail concerté associant les services de l'Etat, de la commune de Le Teil, de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron et du Syndicat compétent.

Après étude du projet de PPRi transmis dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées, les recommandations et observations principales reprises dans l'avis de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron sont les suivantes :

- Voir réaliser et reporter sur la carte des aléas, des profils en travers relevés sur toute la largeur de l'enveloppe spatiale définie par l'analyse hydro-géomorphologique du Frayol ;
- Voir afficher dans le PPRi l'enveloppe des lits moyens des affluents du Rhône, et tout particulièrement du Frayol, afin de répertorier et de porter à la connaissance du public les secteurs pouvant être mobilisés lors de crues ;
- Voir représenter sur la carte des enjeux l'ensemble des ouvrages de protection ;
- Voir prises en compte les remarques formelles liées à la représentation graphique des différentes cartes et à la rédaction du règlement afin d'en faciliter l'utilisation par le service instructeur et la communication auprès du grand public.

Suite à la présentation par Monsieur le Président du projet d'avis, les membres présents de l'assemblée délibérante ont émis à la majorité des membres présents (Madame Rachel COTTA et Monsieur Yves CHAMBERT s'étant abstenus), un avis favorable sur le projet de Plan de Prévention du Risque d'inondation de la commune de Le Teil sous réserve de la prise en compte des recommandations et observations précitées et reprises dans l'avis à transmettre à Monsieur Le Préfet.

Tourisme :

Convention avec la Communauté de Communes Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche pour la mission d'étude et d'inventaire des vitraux :

Monsieur Paul SAVATIER, Vice-Président en charge du Tourisme a indiqué aux membres présents de l'assemblée délibérante que le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional – Ardèche menait depuis 2015 une mission d'inventaire et d'étude des vitraux de son territoire. En 2016 l'inventaire et l'étude ont été menés sur le territoire de la Communauté de communes Berg et Coiron. En 2017-2018, l'étude doit être menée sur les territoires des Communautés de communes Ardèche Rhône Coiron et Du Rhône Aux Gorges de l'Ardèche.

Cette opération est coordonnée par le Pays d'art et d'histoire et financée par les deux Communautés de communes et le Département de l'Ardèche.

La Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron assure la maîtrise d'ouvrage de la mission d'inventaire et d'étude des vitraux sur les territoires des deux Communautés de communes ci-dessus citées.

Suite à la présentation de l'action par Monsieur Paul SAVATIER, les membres présents de l'assemblée délibérante ont approuvé à l'unanimité la signature d'une convention avec la Communauté de communes Du Rhône au Gorges de l'Ardèche en vue de prévoir son remboursement à la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron de la partie de l'étude qui concernera son territoire, selon le tableau ci-dessous présenté :

Dépenses		Recettes	
Mission d'inventaire des vitraux	9 000€	Département	4 500 €
		CC DRAGA	1 900 €
		CC ARC	2 600 €
TOTAL	9 000 €	TOTAL	9 000 €

L'ordre du jour étant épuisé le Président a levé la séance à 19H30.

**La Secrétaire de séance,
Marie Joséphe LAUSSEL**

